

Contact : Alain Le Calvé

Tél : +33 (0)1 45 05 70 77

E-mail : [alecalve@gimelec.fr](mailto:alecalve@gimelec.fr)

**La Division A13 « Constructeurs d'équipements de distribution et de contrôle-commande à basse tension » a vu le jour au Gimélec, le 24 juin 2011 : un évènement majeur dans le monde des tableautiers !**

Le 14 septembre 2011

Lors de sa création, son Président Patrick Fauvergue (COMECA) et son Vice-Président Jean-Louis Prin (SOREEL) ont rappelé l'objectif ambitieux que se donne la profession nouvellement rassemblée au sein de cette entité : **construire une profession attractive qui pèse dans la filière électrique.**

A cette fin, il s'agit de :

- **Fédérer la profession** au sein d'une filière unifiée.
- **Mettre en valeur le savoir-faire des tableautiers** en France et à l'international et **lutter contre la banalisation de l'offre.**
- **Etre force de proposition en matière de normalisation et appliquer les normes** internationales (notamment la CEI 61 439) ainsi que les règles de l'art de la profession.
- **Influer collectivement** sur les acteurs du marché et **apporter du conseil** dans la conception, la réalisation et les services associés.

La division est constituée aujourd'hui de 24 membres, petites, moyennes et grandes entreprises.

Elle s'inscrit dans une dynamique volontariste d'ouverture et favorisera l'admission de nouveaux membres motivés par ce projet collectif.

Les membres de la division **s'engagent tous au travers de la Charte des tableautiers**, sur un plan à la fois technique, marketing et déontologique, à respecter les bonnes pratiques promues par la profession.

Au-delà de la norme EN 61439, ces bonnes pratiques s'appuient entre autre sur les outils mis en place par le Gimélec (disponibles sur [www.gimelec.fr](http://www.gimelec.fr)) qui servent déjà de référence dans les échanges entre fournisseurs et clients pour définir la meilleure prescription possible.

**Le tableau de distribution électrique protège les hommes et les équipements, pilote le process et répartit l'énergie nécessaire aux applications.**

**La banalisation actuelle de l'offre ne doit pas hypothéquer la qualité et les performances...** C'est le **professionnalisme** que la filière met en avant en créant cette nouvelle division au Gimélec !

*Le Gimélec fédère 230 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie et des infrastructures. Les entreprises du Gimélec emploient 72 400 personnes en France où elles génèrent un chiffre d'affaires de 11,7 milliards d'euros dont plus de 60% à l'export. Dans un contexte mondial de lutte contre le changement climatique, de raréfaction et cherté des énergies primaires et de croissance continue des consommations énergétiques, les entreprises du Gimélec s'inscrivent dans la dynamique de la nouvelle économie de l'énergie durable.*